



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 41626

Texte de la question

M. Yves Fromion attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suppression programmée de certaines trésoreries dans le département du Cher. En effet, la suppression du réseau du Trésor public en milieu rural semble être programmée. Ces petites trésoreries seraient remplacées par la création de grands centres de recouvrement en milieu urbain. Les collectivités locales et les contribuables devront donc s'adapter à la situation en effectuant des trajets de plus en plus longs pour effectuer leurs démarches administratives ou en utilisant les moyens modernes de communication comme Internet... à leur frais. Aussi, il lui semble essentiel que le service de proximité en milieu rural reste une priorité car sa disparition ne peut qu'accélérer la désertification en marche dans certaines zones de notre territoire. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions.

Texte de la réponse

Le projet auquel il est fait référence, annoncé fin janvier, a été retiré en mars 2000. La mise en oeuvre d'une réforme du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie demeure une nécessité largement reconnue par l'ensemble des agents et des partenaires de l'administration. Lors du comité technique paritaire ministériel réuni le 28 avril 2000, les orientations, décisions et expérimentations d'un nouveau projet ont été présentées. La réforme-modernisation a pour objectif d'assurer un service de meilleure qualité, plus simple, plus accessible et plus proche pour répondre aux attentes légitimes des citoyens, des acteurs économiques et des élus. Elle se traduit par la volonté de maintenir un réseau dense de services de proximité et d'en tirer le meilleur parti pour les contribuables, les consommateurs, et les petites et moyennes entreprises ainsi que des services nouveaux pour les usagers. Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, le réseau du Trésor public va s'engager dans une démarche visant à mieux gérer les flux financiers publics, à mieux contrôler les dépenses publiques, à mieux informer - notamment les collectivités locales - sur les comptes publics et à mieux conseiller les élus locaux. A travers cette réforme-modernisation conduite dans le dialogue avec les personnels, leurs représentants, et les élus locaux, et réalisée par étapes notamment à partir d'expérimentations qui débiteront dès septembre prochain, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie s'attachera à répondre aux exigences de modernité, de transparence et de proximité qui correspondent à la vocation de ses agents comme aux aspirations de l'ensemble des Français et de leurs élus. Un dossier présentant le contenu de cette démarche de réforme-modernisation a été adressé à l'ensemble des parlementaires, des maires et des conseillers régionaux et généraux, au début du mois de mai dernier.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41626

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2000, page 952

Réponse publiée le : 21 août 2000, page 4933